

Attestation de l'aptitude à l'emploi**ELEMENTS LINEAIRES
ROUTIERS - PRODUITS DE
MARQUAGE****ENDUIT À CHAUD DURATHERM
+
600-125 TRM SRT + Sili 12
(80/20)**Valable du 07/04/2023 au
06/04/2028

Opérateur d'agrément et de certification

**COPRO**
COPRO asbl
Kranenberg 190
1731 Zellik
www.copro.eu**Titulaire:**ORE Peinture SAS.
ZAC du Bon Puits – B.P. 50123
49481 Saint-Sylvain-d'Anjou – FRANCE
Tel.: + 33 241 211 410
Site Web: www.ore-peinture.fr
E-mail: ore@wanadoo.fr**1 Objet et portée de l'attestation**

Cette attestation de l'aptitude à l'emploi constitue une évaluation favorable d'un système, composé de produits bien identifiés et définis pour une application déterminée par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl.

Il s'agit en particulier d'un système de marquage routier selon le Guide d'agrément technique G0025, composé de produits portant l'agrément technique ou portant la marque BENOR.

L'attestation de l'aptitude à l'emploi et la classification y reprise sont basées sur un programme d'essai exécutés selon les modalités reprises dans le Guide d'agrément G0025 « Systèmes de marquage routiers – Champ d'homologation sur route » et des normes NBN EN 1824 et NBN EN 1436.

Les performances indiquées dans l'attestation ont été déterminées sur un site d'essai sur route pour systèmes de marquage routiers. Les résultats obtenus lors du programme d'essai constituent la base pour l'acceptation de l'aptitude à l'emploi du système mais ne donnent pas de certitude absolue sur les performances réelles lors de l'exécution des travaux. Ceux-ci doivent toujours faire l'objet de contrôle de la part du maître de projet ou de son délégué tout au long du délai prévu selon les prescriptions du cahier des charges et les dispositions contractuelles.

La responsabilité liée à l'attestation est indépendante de celle pour les travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

¹ Selon la norme NBN EN 1824 et les classes de la NBN EN 1436.

2 Description

Le système de marquage routier décrit ci-après a été évalué selon le Guide d'agrément et de certification n° G0025 « Systèmes de marquage routiers – Champ d'homologation sur route ». Le tableau 1 présente les valeurs nominales du système appliqué.

Tableau 1 – Description du système

Produits utilisés	Certification BENOR Code fiche technique	Dosage nominal
Enduit à chaud : DURATHERM	0487/0003	2,8 kg/m ²
Produit de saupoudrage: 600-125 TRM SRT + Sili 12 (80/20)	0471/4021	675 g/m ²
	0494/4021	
Application	Extrusion	

Les fiches techniques des produits utilisés sont consultables sur <http://extranet.copro.eu>

Les classes¹ du système sont:

P6 R2 Q4 S3 (voir tableau 2)
et **P5 R3 Q4 S3** (voir tableau 3)

Tableau 2 – Description de la classe P6 R2 Q3 S3 du système

Caractéristique	Classe	Valeur
Classe de roulage (passages de roues)	P6	2 000 000 ± 200 000
Luminance rétro réfléchée (temps sec) ($\text{mcd.m}^{-2}.\text{lx}^{-1}$)	R2	$R_L \geq 100$
Luminance rétro réfléchée (humide) ($\text{mcd.m}^{-2}.\text{lx}^{-1}$)	/	Performance non déterminée
Luminance rétro réfléchée (pluie) ($\text{mcd.m}^{-2}.\text{lx}^{-1}$)	/	Performance non déterminée
Luminance sous éclairage diffus ($\text{mcd.m}^{-2}.\text{lx}^{-1}$)	Q4	$Q_d \geq 130$
Adhérence (SRT)	S3	$SRT \geq 55$

Tableau 3 – Description de la classe P5 R3 Q3 S3 du système

Caractéristique	Classe	Valeur
Classe de roulage (passages de roues)	P5	1 000 000 ± 200 000
Luminance rétro réfléchée (temps sec) ($\text{mcd.m}^{-2}.\text{lx}^{-1}$)	R3	$R_L \geq 150$
Luminance rétro réfléchée (humide) ($\text{mcd.m}^{-2}.\text{lx}^{-1}$)	/	Performance non déterminée
Luminance rétro réfléchée (pluie) ($\text{mcd.m}^{-2}.\text{lx}^{-1}$)	/	Performance non déterminée
Luminance sous éclairage diffus ($\text{mcd.m}^{-2}.\text{lx}^{-1}$)	Q4	$Q_d \geq 130$
Adhérence (SRT)	S3	$SRT \geq 55$

3 Résultats des essais

L'annexe 1 reprend les résultats des mesures réalisées.

4 Conditions

- A. Seule l'entreprise mentionnée sur la page de garde comme étant titulaire ainsi que l'entreprise / les entreprises qui commercialise(nt) et/ou applique(nt) le système peuvent bénéficier de cette attestation et peuvent le faire valoir.
- B. Cette attestation se rapporte uniquement au système dont la dénomination commerciale est mentionnée sur la page de garde. Les titulaires ne peuvent pas faire usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, du texte de ce document ou du numéro attribué pour revendiquer des évaluations de produits ou de systèmes qui ne sont pas conformes, ni pour des produits et/ou des systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne constituant pas l'objet de ce document.
- C. Les informations qui sont mises, de quelque manière que ce soit, à disposition des utilisateurs (potentiels) du produit traité (p.ex. maîtres d'ouvrages, entrepreneurs, prescripteurs,...) par le titulaire ou par ses installateurs désignées et/ou reconnus ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte, ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans ce texte.
- D. Les titulaires sont tenus de toujours préalablement faire connaître à l'UBAtc et à l'opérateur de certification, désigné par l'UBAtc, les adaptations éventuelles apportées aux matières premières, aux produits, aux directives de traitement, aux processus de production et de traitement et/ou à l'équipement, afin que ceux-ci puissent évaluer si ce document doit être adapté.
- E. Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.

Cette attestation est publiée par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, COPRO, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "ELEMENTS LINEAIRES ROUTIERS", accordé le 10 décembre 2022.

Date de publication : 7 avril 2023.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Eric Winnepenninckx,
Secrétaire général



Benny De Blaere,
Directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification



Dirk Van Loo,
CEO de COPRO

Le maintien de la validité de cette attestation est lié au maintien de la certification BENOR de l'enduit à chaud ainsi que de la certification BENOR des produits de saupoudrage (vérification de la validité sur <http://extranet.copro.eu>).

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Attestation d'aptitude à l'emploi sera suspendue ou retirée et le texte supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les attestations sont actualisées régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubac.be).

La version la plus récente de l'attestation d'aptitude à l'emploi peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.
Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment

www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique

dans la construction

www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations

www.wftao.com

Annexe 1 – Rapport d'essais

LABORATOIRE EN CHARGE DES ESSAIS								
Service Public de Wallonie (SPW) SPW Mobilité et infrastructure" Département Expertises structures et géotechniques								
DESCRIPTION DE L'APPLICATION								
Produits utilisés				Certification BENOR Code fiche technique		Dosage nominal		
Enduit à chaud : DURATHERM				0487/0003		2,8 kg/m²		
Produit de saupoudrage : 600-125 TRM SRT + Sili 12 (80/20)				0471/4021		675 g/m²		
				0494/4021				
Application		Extrusion						
Mois et année		Mai 2015						
Données météorologiques		Température du revêtement (°C)				34		
		Humidité relative (%)				19		
		Température de l'air (°C)				19		
CARACTERISTIQUES DU SITE D'ESSAI								
Localisation du site d'essai		Baillonville N63 – Province de Namur –Belgique						
Classe Climatique		C 2						
Classe de Texture		RG 2						
Pneus à clous		Non						
RESULTATS DES MESURES DE PERFORMANCES								
Durée de l'essai: 2 ans		R _L (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)			Qd (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	Couleur		SRT
		sec	humide	sous pluie		x	y	
Mesures initiales		255	--	--	163	0.3306	0.3469	57
Mesures retenues	P0	251	--	--	187	0.3344	0.3524	59
	P5	168	--	--	175	0.3285	0.3466	58
	P6	122	--	--	161	0.3298	0.3476	55
Ir Gauthier MICHAUX Coordinateur des essais routier								